

Vols dans les véhicules :

Il apparaît clairement que ce type de criminalité résulte, pour une bonne partie, de l'attrait qu'exercent les objets (téléphones, appareils photos, GPS, sacs à main...) laissés à vue dans un véhicule.

1. N'oubliez pas de fermer les portières, mais également les fenêtres, le toit ouvrant, la capote et le coffre de votre véhicule
2. En cas d'utilisation d'une télécommande, verrouillez vos portes à quelques centimètres de la serrure. En effet, des brouilleurs d'ondes permettent d'empêcher le verrouillage des véhicules s'il est effectué à distance. **Il est donc important de vous assurer que votre véhicule est fermé par le bruit caractéristique du verrouillage des serrures et/ou que les phares clignotent, voire manuellement en tirant sur la poignée de la portière**
3. Emportez avec soi ses papiers d'identité et la clef de contact même pour un court instant et en cas d'absence prolongée, emportez également vos documents de bord
4. Ne laissez pas d'argent, de sac ou objet de valeur apparent dans votre véhicule, même pas un court instant
5. Laissez éventuellement le vide-poche ouvert pour montrer que le véhicule est vide.

Comment réagir en cas de vol :

1. **Je ne touche à rien.**
2. J'appelle le 117 pour être orienté sur les démarches à entreprendre
3. Je fais immédiatement bloquer mes cartes de crédit et de débit (paiement sans contact)
4. Pour les téléphones portables, j'appelle mon opérateur pour faire bloquer la carte SIM et l'appareil
5. Je prépare un inventaire des objets volés et des dommages commis sur mon véhicule en prévision d'un dépôt de plainte

Sergent-major Yvan Ruchet – Gérant de sécurité – La Côte

Abonnez-vous et soyez au courant des dernières actualités de la Police Cantonale en matière de prévention et de sécurité

<https://www.facebook.com/policevd>

<https://twitter.com/policevaudoise>

<https://www.youtube.com/user/policeVD>

<https://instagram.com/policevd/>